

Rapport d'activité 2017

La Fédération des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France a pour objet de soutenir, promouvoir et développer la médiation sociale et culturelle, la qualification et la professionnalisation des médiateurs et médiatrices, et la mise en réseau d'associations intervenant sur des territoires aux réalités différentes.

L'objectif premier de la Fédération est la reconnaissance pleine et entière du métier de médiateur (trice) social (e). À cette fin, les principales activités de la Fédération se structurent à deux niveaux :

- **Au niveau régional :**
 1. le développement du réseau des associations adhérentes ;
 2. l'organisation d'instances de qualification des médiateurs et médiatrices et des responsables des structures et le soutien à la reconnaissance du métier ;
 3. la mise en réseau des différentes associations pour un partage de pratiques ;
 4. l'accompagnement des associations adhérentes sur la pérennisation des postes adultes-relais ;
 5. l'accompagnement des associations adhérentes dans le cadre de l'élaboration du futur Plan régional de santé.
- **Au niveau national :**
 1. la valorisation des activités de médiation et leur reconnaissance ;
 2. la participation aux travaux conduits sous l'égide du Cget sur la reconnaissance de la médiation sociale ;
 3. des interventions à la demande des partenaires dans les formations et dans l'élaboration de leurs contenus, colloques et journées de valorisation de la médiation sociale et culturelle.

Afin d'atteindre ses objectifs, LaFédé a recruté depuis mi-novembre 2015 une chargée de développement. Ses missions au niveau régional se divisent en axes principaux :

1. Œuvrer à l'élargissement de la Fédération, notamment hors Seine-Saint-Denis ;
2. Accompagner les responsables de structures et les médiateurs dans la mise en place de leurs projets ;
3. Développer des actions de qualification pour les médiateurs et médiatrices.

A. LaFédé en Île-de-France

1. Le développement régional

En 2017, LaFédé a poursuivi son développement régional ; plusieurs structures localisées dans les différents départements d'Île-de-France ont rejoint la fédération :

- **La Maison des Femmes** d'Asnières-sur-Seine : présente depuis 1994 sur le quartier des Hauts d'Asnières, l'association vise à lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'émancipation des femmes issues de l'immigration et en améliorant le lien social. Pour ce faire, l'association mène à la fois des actions de formation en tentant de s'adapter aux besoins individuels et possède un service de médiation afin de faciliter l'accès aux droits des habitants et de prévenir de potentiels conflits pouvant naître suite à des incompréhensions.

- **Nahda**, de Nanterre : installée depuis 1982 sur le Petit Nanterre, l'association s'est créée pour répondre aux besoins suscités par l'arrivée d'une immigration familiale (alors que celle-ci était presque exclusivement masculine auparavant), par l'apparition de conflits générationnels entre parents et enfants nés en France dans les familles immigrées et par la présence d'un fort décrochage scolaire des jeunes du quartier. L'association visait alors à accompagner les habitants dans leur projet de vie en privilégiant une approche globale de la personne (accompagnement social, insertion, réappropriation de l'histoire de l'immigration...) et en prenant en compte la dynamique individu-famille-quartier.
Aujourd'hui, l'association articule son projet à travers 4 grandes actions :
 - L'accès au Droit et la médiation sociale et culturelle
 - Les ateliers sociolinguistiques
 - Le Pôle Ressources dans les foyers Adoma
 - Depuis 2013, le Café social et culturel dans un FTM Adoma (Les Primevères)
- **Les médiateurs et les médiatrices du 20^{ème}**, de Paris : Cette jeune association est née suite à la dissolution de l'association des Femmes-Relais du XXème et de la volonté de maintenir des actions de médiation sociale et culturelle dans l'arrondissement. L'association a pour mission d'interagir entre les institutions et une population maîtrisant peu ou pas les codes de la société française ainsi que la langue. Par leur connaissance des différences culturelles, les médiateurs permettent de faciliter les relations, parfois complexes entre habitants ou entre habitants et institutions. L'association agit dans une logique d'autonomisation des personnes, comme une « passerelle ponctuelle » entre les personnes et les institutions.

Pour ce faire, le travail de recensement et de rencontre des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France s'est poursuivi.

L'objectif de cet élargissement est de soutenir les structures dans la professionnalisation de leurs médiateurs et médiatrices et de permettre une meilleure représentation de la diversité des pratiques de médiation sociale et culturelle au sein de la Fédération. Aujourd'hui LaFédé est composée de 19 associations de médiation sociale et culturelle.

LaFédé est désormais bien implantée dans les Hauts-de-Seine. Des contacts avec le Pôle de ressources départemental Ville et développement social du Val-d'Oise ont été pris afin que celui-ci oriente LaFédé vers les associations de médiation du département.

Cet élargissement s'est également accompagné d'une diversification des territoires d'implantation des administrateurs de la Fédération, afin d'être davantage représentatif des réalités régionales.

Malheureusement, le déménagement de LaFédé dans de nouveaux locaux près de Gare de Lyon n'a pas apporté les effets escomptés, ces nouveaux locaux ne bénéficiant pas de salle pour y tenir les séances des groupes de travail ou les réunions du conseil d'administration.

2. La médiation sociale et culturelle face aux discriminations

Groupe de travail - 8 médiatrices

4 réunions

Animation : **Warda Khorsi**, responsable de formation au CFPEs-CEMEA, Aubervilliers

Un groupe d'analyse de pratiques questionnant la posture professionnelle des médiatrices dans les situations où les habitants leur rapportent des faits discriminatoires (ou vécus comme tels) s'est déroulé durant l'année 2016 et 2017

Ce groupe, animé par Warda Khorsi, formatrice aux CEMEA, a permis de décortiquer un certain nombre de situations, représentatives des principales thématiques dans lesquelles s'opèrent ces discriminations, à savoir : le logement, l'emploi et l'école.

Des situations qui relèvent généralement de l'administration ou des services publics, mais cela s'explique essentiellement par les personnes que les médiatrices accueillent.

Ce travail a permis d'élaborer un guide à disposition de chaque médiatrice afin que celles-ci aient des éléments permettant d'interroger leur posture professionnelle face aux discriminations. Ce guide reprend les différents points de vigilance et possibilités d'intervention d'une médiatrice confrontée à une situation de discrimination. Comment réagir au mieux dans le respect de son cadre professionnel face à une situation de discrimination ? Quelles sont les questions à poser et à se poser ? Comment faire remonter une situation de discrimination ? Quels sont les relais possibles ?

Ce guide ne remplace pas une formation et il devra nécessairement être accompagné d'une explication lors de sa diffusion aux médiatrices n'ayant pas suivi le groupe de travail.

Une plaquette de communication a également été réalisée. Cette plaquette est divisée en plusieurs parties :

- une présentation de la médiation sociale et culturelle comme ressource pour les personnes et professionnels parfois démunis face aux situations de discrimination ;
- une présentation générale des discriminations, des définitions, les 24 critères retenus par la loi ;
- quelques rappels du processus d'intervention de la médiation sociale et culturelle et ses principes déontologiques.

Cette plaquette s'adresse notamment aux partenaires pour réaffirmer le rôle de la médiation sociale au regard des discriminations et pour qu'ils n'hésitent pas à orienter les personnes victimes de discriminations vers les associations de médiation sociale et culturelle.

Par ailleurs, cette action très appréciée par les médiatrices qui y ont participé, leur ont permis de retransmettre synthétiquement les acquis de ces rencontres à l'ensemble des salariées de leurs associations.

3. Mobilisation des habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de santé

Depuis fin 2016, LaFédé travaille en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'élaboration du futur Plan régional de santé pour 2018-2022. L'ARS a souhaité prendre en compte l'avis de l'ensemble des parties prenantes, et notamment des habitants des quartiers populaires, dès ce stade, dans un objectif de co-construction du PRS et non uniquement dans un objectif de consultation après élaboration des priorités.

En novembre et décembre 2016, huit associations de LaFédé ont organisé chacune deux réunions avec un groupe d'une dizaine d'habitants afin de réfléchir à une définition de la santé et à ses facteurs d'influence ainsi qu'aux possibles actions à mener pour améliorer la santé des habitants.

Les associations participantes sont :

- Association Adultes Relais Médiateurs et Médiatrices Interculturelles (AARMMI), Drancy
- Association Communautaire Santé-Bien-Être (ACSBE), Saint-Denis
- Association des Femmes Médiatrices Sociales et Culturelles de Pantin (AFMSCP), Pantin
- Association des Femmes Relais Médiatrices Interculturelles (FRMIC), Champigny-sur-Marne
- Espace 19, Paris XIXème
- L'ARIFA, Clichy-sous-Bois/Montfermeil
- Lieu Écoute Accueil (LEA), Montreuil
- Médiation Culture et Vie, Rosny-sous-Bois

L'ensemble des séances organisées dans les associations a été enregistré afin d'élaborer un document de travail à l'attention des instances décisionnelles de l'ARS et des associations de LaFédé. Les propos des habitants étaient très riches et montraient leur perception de la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social », ce qui est la définition de l'Organisation mondiale de la santé : « La santé n'est pas liée à l'âge. Elle est possible à tout âge, la maladie aussi » ; « La santé c'est bien s'alimenter » ; « Être en bonne santé c'est bien manger, bien dormir » ; « Être en bonne santé, c'est à la fois physique et psychique » ; « Il faut être heureux pour être en bonne santé » ; « Le sport est un médicament pour le corps » ; « Il faut être en bonne santé pour faire du sport ». Leurs réflexions portaient aussi sur le travail et l'absence de travail, sur l'accès au médecin, sur le stress ou encore le logement et le cadre de vie.

Fin janvier 2017, une rencontre a réuni une quarantaine d'habitants des différentes villes afin d'échanger sur les priorités de santé recensées dans chaque association, de se mettre d'accord sur les priorités à transmettre à l'ARS et faire des préconisations en termes d'actions.

Cette rencontre s'est tenue au restaurant le Relais de Pantin.

En préambule, l'ARS rappelait les objectifs de ce projet : obtenir une évaluation des besoins de santé du point de vue des habitants, et rappelait que les besoins de santé, ce n'était pas

uniquement des services de prévention ou de santé mais aussi tout ce qui détermine la santé (le logement, le travail, les transports, l'éducation etc.).

Aurélié Dutour, chargée de développement de LaFédé, a ensuite présenté les principales conclusions des différents groupes d'habitants qui étaient regroupées en 8 thèmes qui ont fait l'objet des discussions et de l'élaboration de priorités :

1. Santé et travail
2. Exercice physique
3. Alimentation
4. Informations sur la santé
5. Accès aux soins
6. Personnes âgées
7. Santé mentale
8. Logement et cadre de vie

Une seconde rencontre, s'est tenue le 24 avril avec la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), instance de concertation et de démocratie sanitaire, positionnée aux côtés de l'ARS et qui participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé. Cette réunion qui a rassemblé une vingtaine d'habitants, des médiatrices et dix membres de la CRSA, avait pour objectif de présenter et mettre en débat les priorités retenues par les habitants et le futur PRS. Elle était présidée par Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale à la Faculté de médecine de l'Université Paris Sud, président du Prix Pierre Simon Éthique et société. Lors de cette réunion, le directeur adjoint de l'ARS a reconnu l'expertise des habitants et s'est engagé inscrire certaines de leurs préconisations dans le PRS.

Cette rencontre a été très riche à la fois en termes de contenu : la satisfaction a été grande des deux côtés et il faudra voir ce qui figurera concrètement dans le PRS (Plan Régional de Santé) mais aussi en termes de reconnaissance de l'action des médiatrices qui ont pu faire entendre la parole des habitants aux professionnels, et de respect par l'ARS de son engagement avec LaFédé et ses associations.

4. Participation aux instances d'élaboration des programmes régionaux de santé

Par ailleurs, LaFédé a participé activement aux commissions chargées de l'élaboration du Prs2 (Projet régional de santé 2^{ème} génération) et du Praps2 (Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les publics démunis).

Dans ces deux instances, LaFédé était attendue sur la question de la médiation et de sa capacité à favoriser un véritable accès à la santé pour les personnes en difficulté que ce soit pour des raisons sociales, économiques ou culturelles.

Pour le Prs2, LaFédé a contribué à l'écriture de l'axe 4 : « Permettre à chaque francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé publique ». La participation de LaFédé à cette commission visait à ce que la participation des habitants aux politiques publiques en matière de santé ne se limite pas à une consultation en amont du Prs mais puisse avoir lieu de manière plus suivie. En cela, cette participation s'inscrivait en complémentarité de l'action conduite avec les associations.

Pour le Praps, il s'agissait davantage de repérer toutes les étapes où le recours à la médiation semblait nécessaire, de distinguer de ce qui relevait de l'interprétariat et de la médiation sociale dans le domaine de la santé, et de proposer des modalités d'intervention, les enjeux principaux étant de permettre et favoriser l'entrée dans le système de soins pour la population en situation de renoncement aux soins (instabilité résidentielle, barrière économique et linguistique,...), de favoriser la continuité des soins et éviter autant que possible les ruptures dans le parcours de santé.

5. « Santé, vous avez dit santé ! »

Journée régionale de la médiation sociale et culturelle

20 juin 2017 - La cité de Refuge

77 participants

Avec : Nassira Abbas, *directrice des politiques sociales, Plaine Commune Habitat* ; Olivier Bouchaud, *chef du service des maladies infectieuses et tropicales, hôpital Avicenne, Bobigny*; Aurélie Dutour, *chargée de développement, Fédération des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France* ; Luc Ginot, *directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités, Ars Île-de-France* ; Isabelle Grémy, *directrice de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France* ; Anne Laporte, *responsable du département appui méthodologique, Ars Île-de-France* ; Catherine Mangeney, *chargée d'études, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France*.

La journée régionale de 2017 a été organisée par LaFédé, avec Profession Banlieue et Fabrique Territoires Santé (ex Plateforme nationale de ressources des Ateliers Santé Ville).

Elle a été structurée autour de l'action conduite à la demande de l'ARS (cf. ci-dessous) par huit associations de LaFédé (situées à Champigny-sur-Marne, Clichy-sous-Bois, Drancy, Montreuil, Pantin, Paris 19^e, Rosny-sous-Bois et Saint-Denis). Ces différentes associations ont organisé des temps d'échange avec des habitants afin de réfléchir ensemble et de façon très concrète à une définition de la santé et à ses facteurs d'influence ainsi qu'aux possibles actions à mener pour l'améliorer.

Cette Rencontre, qui s'adressait aux élus, aux professionnels de la politique de la ville et de la santé et aux acteurs associatifs, visait à présenter cette démarche, ses résultats, et à questionner deux thématiques issues de ce premier travail : le cadre de vie et la santé mentale.

Comment travailler ensemble autour de ces questions ? Comment la parole des habitants, des bénéficiaires et des usagers peut-elle redonner du sens à l'action des décideurs et des professionnels ? Comment, de leur place, peuvent-ils faire bouger les lignes ?

Dans un premier temps, Anne Laporte et Aurélie Dutour ont présenté la démarche. Le travail mené a mis en évidence que, pour les habitants, la santé ne se limite pas à l'accès aux soins (éléments qu'ils ont d'ailleurs assez peu évoqué) et doit être considérée de façon beaucoup plus transversale. Ils la définissent eux-mêmes comme « un complet bien-être : physique, mental et social ».

De nombreux facteurs influençant la santé ont été mis en avant, parmi lesquels : l'alimentation, le travail, le stress, l'isolement, le manque de ressources, l'insalubrité des logements, la mauvaise prise en charge du vieillissement, la difficile lisibilité des systèmes de remboursement... Les habitants ont fait émerger un certain nombre de propositions, comme : renforcer le rôle du médecin du travail, améliorer l'image du psychologue, renforcer les espaces d'échange entre parents et personnels éducatifs pour lutter contre le stress des parents, et bien d'autres.

Les participants se sont ensuite répartis en atelier pour échanger à partir de propos d'habitants concernant le cadre de vie et la santé mentale. Les discussions ont fait ressortir l'importance d'être en lien avec tous les partenaires intéressés par ces questions (médecins de ville, bailleurs, établissements scolaires, etc.), la nécessité de faciliter l'accès aux droits et la pertinence des actions collectives de création de liens et de la démarche d'« aller vers ».

L'après-midi alternait temps de restitution des échanges du matin et présentation d'actions favorables à la santé menées par des professionnels non médicaux. Nassira Abbas a expliqué comment le bailleur Plaine Commune Habitat s'impliquait sur les questions de santé mentale en permettant aux locataires souffrant de troubles psychiques de rester dans leur logement tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une plateforme santé mentale coordonnée par une assistante sociale. Isabelle Grémy et Catherine Mangeney ont de leur côté exposé les interactions existant entre santé et cadre de vie, ainsi que des expériences menées avec les habitants pour améliorer leur cadre de vie.

Olivier Bouchaud, en s'appuyant sur le travail réalisé par les médiatrices sociales et culturelles dans son service de l'hôpital Avicenne, a expliqué l'importance de la médiation sociale, qui constitue une interface entre les patients et le personnel de santé. La complexité du système de soins, la position d'infériorité de certains patients hospitalisés, l'incompréhension de l'équipe soignante de certains codes culturels et la barrière de la langue rendent indispensable l'action des médiatrices sociales et culturelles, en particulier dans une ville ou un service hospitalier, comme celui de Bobigny, où 80 % des patients sont d'origine étrangère. Cette « alliance thérapeutique » améliore nettement la prise en charge et l'état de santé des patients, mais aussi leurs relations avec le personnel soignant ou avec l'institution.

Comme l'a souligné Luc Ginot en conclusion, en travaillant à l'amélioration de la santé des personnes les plus précaires, c'est la santé de l'ensemble de la population que l'on améliore. C'est pourquoi il est important que les démarches de concertation s'attachent à écouter les premières prioritairement. Luc Ginot a évoqué l'importance du portage politique d'une telle démarche pour garantir son aboutissement, avant de rappeler l'engagement de l'Ars de prendre en compte les résultats de la concertation menée par LaFédé pour définir les priorités du projet régional de santé à venir.

La démarche de concertation des habitants menée par LaFédé pour l'Ars donnera lieu à un rapport alimenté par les échanges de cette Rencontre. Les interventions d'Olivier Bouchaud et de Luc Ginot seront publiées en 2018 sous la forme d'une synthèse.

6. Création du site internet

Afin de faire connaître la médiation sociale et culturelle et les actions de LaFédé ainsi que d'améliorer la communication interne entre les différentes associations adhérentes, il a semblé nécessaire de se doter d'un site Internet.

Ce site, encore en construction, s'adressera à la fois aux structures membres, aux associations potentiellement intéressées pour rejoindre LaFédé, et aux partenaires extérieurs afin de renforcer leurs connaissances et échanges mutuels. Ce site permettra notamment de publiciser les différents travaux menés par LaFédé afin de leur offrir une meilleure visibilité.

Pour sa construction, LaFédé s'est adressée au PôleS, association d'insertion labellisée Grande école du numérique.

Le conseil d'administration de LaFédé a décidé d'établir un agenda sur lequel l'ensemble des actions menées serait répertorié pour montrer l'importance du volume d'actions entreprises par les associations adhérentes. Cependant, le site internet reste celui de LaFédé et non des associations. L'objectif de LaFédé étant de participer à la reconnaissance de la médiation sociale et culturelle, il faut néanmoins nécessairement ouvrir un minimum le site sur le travail de terrain mené par les associations.

En termes de structure :

- Actualités de la médiation sociale
- Présentation de la médiation sociale et culturelle et de son histoire avec de courtes vidéos réalisées par les médiatrices
- La vie de LaFédé : programme de travail, rapport d'activité, principales manifestations
- Offre d'emplois/Offre de stages
- Les ressources : textes officiels, rapports ministériels, publications diverses

B. Accompagnement des structures à la normalisation

La norme expérimentale Afnor sur la médiation sociale permettra aux associations sollicitant un audit de monter en compétence (médiateurs et médiatrices de terrain et encadrement) et renforcera la qualité de l'organisation du travail de la structure. Pour LaFédé, accompagner les structures à l'obtention de cette norme expérimentale fait donc parti de ses missions d'accompagnement à la professionnalisation.

1. Référentiel de certification

Dans la continuité de sa participation à l'élaboration de la norme expérimentale XP 60-600 Médiation sociale, LaFédé a contribué à l'établissement du référentiel de certification, en vérifiant, notamment, que les exigences posées restent accessibles à des associations de proximité, salariant de 3 à 10 médiatrices, et que le formalisme du référentiel ne soit pas un frein à leur certification.

À l'issue de 3 séances de travail qui se sont tenues entre janvier et mars, ce référentiel a été publié par l'Afnor le 29 novembre 2017. Mais déjà les réunions préparatoires ont permis à LaFédé de

repérer les principaux axes sur lesquels il serait nécessaire d'accompagner les associations de médiation sociale et culturelle : le suivi et une connaissance fine de leur activité ; la qualification des médiatrices ; la gouvernance associative.

LaFédé a également participé aux ateliers d'accompagnement à la certification organisés par France Médiation (3 séances en 2017). Ces ateliers ont permis à différentes structures de médiation sociale d'échanger sur leurs pratiques et leurs outils afin de voir s'ils correspondent aux critères posés par la norme et par le futur référentiel de certification. Ces échanges entre structures ont également permis de soulever des pistes d'amélioration pour les différents outils utilisés. Cette participation de LaFédé à ces ateliers doit permettre par la suite d'accompagner les structures membres désirant être normalisées en amont de l'audit de certification.

2. Suivi de l'activité des associations de médiation sociale et culturelle

Groupe de travail - 4 associations

Ce groupe de travail, co-porté par LaFédé et Profession Banlieue, a démarré en 2016 et s'est poursuivi en 2017.

L'objectif était d'adapter l'outil Medios, outil informatique de reporting et de suivi de l'activité des médiateurs sociaux créé par France Médiation avec des structures de médiation sociale intervenant dans l'espace public ou chez les bailleurs sociaux. L'intérêt de cet outil est de permettre d'avoir un état de l'activité de l'association très précis, en temps réel, mais certains items, comme la localisation des faits, sont inutiles aux associations de médiation sociale et culturelle et rendent de ce fait son utilisation très lourde. En revanche, d'autres items caractérisant notamment la personne accompagnée et le cadre de l'activité, nécessitent d'être rajoutés. D'autres items, comme la liste des partenaires ou les motifs de l'intervention, doivent simplement être modifiés.

L'outil Médios a pu être adapté aux activités de médiation sociale et culturelle. Un groupe de travail composé de cinq associations s'est réuni six fois afin d'adapter les différents items de l'outil à la médiation sociale et culturelle.

Trois associations ont ensuite été volontaires pour commencer à tester l'outil nouvellement créé. LaFédé a ainsi rencontré les médiatrices et médiateurs de chaque association afin de leur présenter l'outil, recenser les modifications à apporter au formulaire créé par le groupe de travail pour qu'il soit adapté aux spécificités locales et les former à son utilisation. Le test de l'outil en situation réelle doit maintenant commencer en 2018.

3. La gouvernance associative

Groupe de travail - 5 associations

5 réunions

La norme Afnor Médiation sociale comprend une grande partie sur la gouvernance associative. Afin de préparer les associations de LaFédé à passer l'audit de normalisation, un groupe de travail sur la gouvernance associative s'est donc tenu en 2017, la dernière réunion s'étant tenue en janvier 2018. Ce groupe de travail a abordé différentes questions.

Deux séances ont porté sur le statut associatif et ses exigences, sur les obligations légales pour constituer une association, sur l'écriture des statuts et la présentation claire et synthétique de son projet ; sur la rédaction de son objet social qui doit être précis pour qu'on puisse comprendre la raison d'être de l'association, ce qui la rend spécifique et différente des autres et large pour pouvoir contenir les nouvelles actions que l'association pourrait être amenée à monter ; sur le rôle du conseil d'administration, les lieux et modes de prise des décisions, l'articulation entre le conseil d'administration et la direction...

Trois autres séances se sont attachées aux conditions pour l'embauche d'un salarié, aux changements dans l'organisation de la structure, à la gestion des salariés : l'analyse des besoins, la faisabilité avec l'analyse de la situation financière de l'association, les démarches administratives

lors du recrutement, le profil et la fiche de poste, le suivi du travail quotidien, les différentes modalités de rupture d'un contrat de travail.

Pour chaque sujet, LaFédé a apporté des documents précis (textes législatifs et circulaires, documents de Service-Public-Asso.fr, outils financiers...) qui constituent un vadémécum à la disposition de chaque association, qu'elle ait ou non participé au groupe de travail.

Par ailleurs, la chargée de développement a rencontré plusieurs conseils d'administration afin de leur présenter les différentes conclusions de ce groupe sur la gouvernance associative.

Les participants à ce groupe de travail ont fait remonter son utilité - surtout pour les associations nouvelles ou en difficulté administrative - et souhaité qu'il soit poursuivi en 2018 autour de deux sujets : les outils de gestion financière et la signification du salariat en milieu associatif.

4. Accompagner les médiatrices à l'acquisition du titre MSADS

Groupe de travail- 12 médiatrices

Réunion de présentation + 2 séances de travail

Le titre de Médiateur(trice) social(e) accès aux droits et services (MSADS) permet aux médiatrices et médiateurs de faire reconnaître leurs compétences par la validation d'un titre professionnel. Pour les structures employeuses, ce diplôme est le gage que la professionnelle maîtrise la posture de tiers, le cadre déontologique, les techniques de médiation et le processus de médiation. Pour les médiatrices, obtenir ce titre permet de faire valoir l'expérience acquise en cas de départ de l'association pour un autre poste.

Un seuil minimal de salariés diplômés dans la médiation (dont les titulaires du titre MSADS) est demandé aux structures souhaitant être normalisées.

LaFédé a mis en place un groupe de travail animé par Dominique Remise, ancienne formatrice à l'AFPA, afin d'accompagner les médiatrices dans la validation de leur diplôme via le dispositif de validation d'acquis de l'expérience (VAE). En juillet 2017, une réunion de présentation a eu lieu afin d'informer les médiatrices potentiellement intéressées de la tenue de ce groupe, du contenu de l'examen au titre de MSADS et de la charge de travail nécessitant une inscription dans une démarche de VAE. Suite à cette présentation, 12 médiatrices ont décidé de faire valoir leur expérience via la validation des acquis. Deux séances de travail préalables d'une journée ont eu lieu en 2017 afin de réfléchir collectivement aux différentes situations que les candidates se proposent de présenter au jury de validation pour la VAE, la formation proprement dite se déroulant en 2018 pour une date d'examen fixée en juin 2018.

L'organisme de validation sollicité par LaFédé pour organiser la tenue d'un jury et d'une session d'examen est le centre AFPA de Créteil.

C. Les partenariats & sollicitations

1. France Médiation

Les objectifs de France Médiation rejoignent ceux de la Fédération des associations de médiation sociale et culturelle d'Île-de-France, notamment sur la reconnaissance du métier de médiateur social et la volonté de professionnaliser ces emplois. C'est pourquoi la Fédération est représentée au sein du conseil d'administration au poste de vice-présidente.

Ce réseau a plusieurs objectifs :

- fédérer et représenter l'ensemble des dispositifs de médiation sociale, publics, parapublics et privés, qui souhaitent promouvoir la médiation sociale sur leur territoire ;
- favoriser le développement et la reconnaissance de la médiation sociale en développant les échanges de savoirs et de pratiques entre les adhérents ;
- faciliter l'accès à toutes les formes de connaissance et de savoir-faire sur les différents domaines touchant la médiation sociale, par des publications, des recherches, des formations professionnelles et des démarches d'évaluation.

Comme les années précédentes, les coopérations entre la Fédération et France Médiation ont été nombreuses, en particulier pour valoriser les savoir-faire des médiateurs sociaux en vue de leur reconnaissance. En 2017, les travaux du conseil d'administration ont principalement porté sur : les axes stratégiques de France Médiation, la norme Afnor de médiation sociale, la certification Afnor des associations et l'inscription de la médiation sociale dans la loi Égalité citoyenneté.

2. Profession Banlieue

Partenaire historique et membre du conseil d'administration, Profession Banlieue, centre de ressources politique de la ville en Seine-Saint-Denis, a apporté un soutien important à LaFédé, à la fois sur les contenus et en termes de logistique.

Le centre de ressources a notamment co-organisé différentes instances de travail de LaFédé :

- la Rencontre « Santé, vous avez dit santé ! » : définition des contenus de la journée, recherche d'intervenants, soutien à l'organisation matérielle, reprise de textes en vue de leur mise en ligne...
- le groupe de travail sur le suivi de l'activité des associations de médiation sociale et culturelle.

Il a également contribué à l'établissement des textes issus de la journée régionale 2016 : « Investir dans la médiation sociale et culturelle, ça vaut le coup ! ». Les interventions d'Éric Briat (directeur adjoint du Cget, service de la ville et de la cohésion urbaine) et de Florence Jany-Catrice (économiste, professeur à l'Université de Lille I, chercheuse au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) ont été mises en ligne sur le site de Profession Banlieue.

3. Fabrique Territoires Santé

LaFédé collabore à différents titres avec cette association, ex-Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville.

Tout d'abord, Fabrique Territoires Santé a accueilli LaFédé dans ses locaux et lui a ainsi permis d'avoir un bureau permanent, au cœur de Paris.

Mais il faut surtout citer la co-organisation de la journée régionale 2017 de la médiation sociale et culturelle « Santé, vous avez dit santé ! » : définition des contenus de la journée, soutien à l'organisation matérielle, reprise de textes en vue de leur mise en ligne...

Par ailleurs, LaFédé est intervenue à deux voix lors de la Rencontre nationale des ASV et projets territoriaux de santé, organisée par Fabrique Territoires Santé à Lyon : « Les parcours de santé : quelle réalité dans les territoires ? »

L'atelier portant sur « La médiation dans les parcours de santé : agir aux interstices du social et du sanitaire » accueillait le témoignage de Pinda Kanne, médiatrice sociale et culturelle à l'Arifa, association administratrice de LaFédé, et était animé par Bénédicte Madelin, présidente de LaFédé.

4. « Vivre ensemble, un sacré défi ! » : La médiation peut-elle construire une coexistence pacifique dans une société multiculturelle ?

Séminaire annuel du Ceras, 1^{er} février, Centre Sèvres à Paris

L'intervention a été structurée autour de 4 parties :

1. La médiation : de quoi parlons-nous ? de ce très ancien mode de régulation des rapports entre les personnes qui réapparaît depuis une quarantaine d'années en France, dans une société qui ne prend plus le temps du palabre, des salutations, de la négociation, de la parole...
2. Peut-on alors parler de société multiculturelle ? Avec les « eux », issus de, et les « nous », français ? Sans doute, mais une société multiculturelle marquée par la coexistence et non une société multiculturelle qui mette en avant la diversité culturelle comme source d'enrichissement de la société.

3. La coexistence pacifique est-elle un horizon suffisant ? Vivre côte-à-côte, pacifiquement, peut-il constituer un projet de société ? Comment peut-on imaginer faire société ensemble sans avoir les mêmes droits que son voisin ? Peut-on parler de justice sociale sans un réel accès aux droits ?
4. La coexistence pacifique peut-elle exister sans reconnaissance des personnes ? Le rôle de la médiation est de faire circuler la parole là où elle ne s'exprime plus, là où on ne l'entend plus, et d'instaurer le dialogue, de prévenir le conflit de l'incompréhension. De fait, les médiatrices sociales et culturelles contribuent à lever la barrière de la langue ou de la culture, évitant ainsi les quiproquos, la peur pour les habitants d'être jugés, de ne pas être compris. Elles font en sorte que la diversité culturelle soit perçue comme une ressource et non comme un problème aux yeux des acteurs de terrain et des acteurs institutionnels. Elles permettent de « reprendre langue », de faire en sorte que chacun soit respecté dans son identité, lever les conflits de valeurs pour faire émerger un compromis acceptable par chacun.

Suite à cette intervention, LaFédé a été sollicitée pour refaire cette conférence à Dunkerque le 27 novembre, pour l'association « Des savoirs à Dunkerque », à l'université.

5. École d'été de l'éthique & de la démocratie en santé

Organisée par l'Observatoire de l'Espace de réflexion éthique de la région d'Île-de-France, le 13 juin, à l'Université Paris-Diderot.

Qu'en est-il de l'approche éthique dans le contexte de l'accompagnement et du soin ? Comment concilier l'attention singulière portée à la personne en demande de bienveillance et de bienfaisance et les procédures collectives ? Comment décider, selon quels critères et en envisageant quelles modalités d'arbitrage ? Comment respecter les droits et les intérêts d'une personne incapable de s'exprimer ?

L'intervention s'est appuyée sur le dépistage systématique de la tuberculose à Clichy-sous-Bois et sur ce que cette action nous apprend sur le plan de l'éthique et de la démocratie en santé :

- 1) Peut-on imposer un acte de santé au nom d'une urgence de santé publique ? Qui prend la décision et comment ?
- 2) La réflexion éthique se présente comme un espace pluriel de liberté où chacun peut donner sens à ce qu'il éprouve et faire valoir ses convictions : quel est alors le rôle des médiatrices pour redonner sens ?
- 3) Redonner sens, c'est aussi comprendre. Comprendre, c'est aussi une question de valeurs, de références culturelles. On touche là directement aux questions de démocratie sanitaire.
- 4) Enfin, peut-on parler d'éthique et de démocratie sanitaire sans accès aux droits de santé ?

6. Échanges entre professionnels d'Île-de-France et de Wiesbaden (Allemagne)

LaFédé a été sollicitée pour participer, avec l'Arifa, association administratrice de LaFédé, à un échange entre professionnels travaillant dans les quartiers populaires en région francilienne et à Wiesbaden (Allemagne). Cet échange, organisé par BauHaus Werkstätten Wiesbaden et financé par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et la Mairie de Wiesbaden, a eu lieu durant 4 jours à Wiesbaden. Il s'agissait de rencontrer les professionnels travaillant dans des dispositifs allemands équivalents à ceux de la politique de la ville en France afin d'échanger sur les pratiques dans les deux pays : médiation sociale et culturelle, prévention spécialisée, insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ce projet doit se poursuivre en 2018, par l'accueil pendant 4 jours des professionnels allemands par les associations françaises.

D. Vie associative

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2017, avec une présence moyenne de 11 personnes. Les travaux du conseil d'administration ont permis d'élaborer un programme de travail précis, même si toutes les actions envisagées n'ont pu être mises en œuvre, du moins dans les formes prévues, notamment le groupe de travail sur l'analyse des pratiques. Pour cela, le conseil

d'administration s'est appuyé sur les besoins recensés par la chargée de développement auprès des différentes associations de la Fédération :

- Travailler sur les conventions adultes-relais ;
- Former les responsables et administrateurs des associations à la gestion administrative et financière ; à la gestion des ressources humaines et à l'animation d'une équipe ;
- Poursuivre les actions de qualification des médiatrices sociales et culturelles ;
- Accompagner les associations vers la certification à la norme expérimentale Afnor 60-600, médiation sociale ;
- Suivre la création du site Internet de LaFédé.

Au-delà du suivi du travail de LaFédé, le CA a engagé une première réflexion sur la dématérialisation des services publics qui représente pour certaines personnes un frein dans l'accès à leurs droits. La dématérialisation a également un impact sur le travail très concret des médiatrices et interroge le secret professionnel : création d'adresses mail et de mots de passe, accès à des données confidentielles... Aussi, si les médiatrices sociales facilitent l'usage du numérique pour les personnes qu'elles accompagnent, en aucun cas il ne faut pas parler de « médiation numérique ». Par contre, parce qu'elles sont médiatrices, elles ont une responsabilité à faire remonter les dysfonctionnements de la dématérialisation auprès des pouvoirs publics. Ces réflexions feront l'objet de la rencontre régionale de la médiation sociale et culturelle de 2018.

LaFédé et les associations qui la composent ont également été inquiétées par la suppression des emplois aidés et la baisse des crédits politique de la ville. Au total, ce sont 37 % des postes qui sont menacés par la suppression des contrats aidés. Les conséquences de ces suppressions seront particulièrement dramatiques pour les associations n'ayant pu bénéficier de poste d'adultes-relais. Aussi, il a été décidé que LaFédé serait signataire des pétitions contre la suppression des emplois aidés et qu'un groupe de médiatrices serait présent au rassemblement organisé par le Collectif des associations citoyennes devant le Panthéon le 18 octobre 2017.

De même, à l'occasion de la visite présidentielle sur le quartier de Clichy-sous-Bois, LaFédé a pu exprimer ses revendications par la remise d'une lettre.

Mais le CA de LaFédé a surtout été secoué en 2017 par le décès de sa vice-présidente, Marie-Clémentine Bendo, directrice de l'association des femmes médiatrices sociales et culturelles de Pantin, fondatrice en 2001 de la Fédération des associations de médiation sociale et culturelle de Seine-Saint-Denis, vice-présidente de LaFédé, fondatrice également de l'association de Pantin en 1987.

Son décès a fortement ébranlé LaFédé ; elle représentait pour les autres associations une énergie, un optimisme, une volonté de faire au-delà des difficultés administratives et financières rencontrées quotidiennement.